



VILLE DE
PARIS

Assemblée citoyenne de Paris

Phase 1 : Janvier - Juin 2022

CARNET DE SYNTHÈSE

Atelier Espace public

L'Assemblée citoyenne de Paris est une instance délibérative et permanente issue des 9000 préconisations de la Conférence de Consensus portée par la Ville en 2019. Elle a pour objectif de créer un espace de délibération citoyenne permettant aux habitants de participer directement à la fabrique des politiques municipales.

Composée de 100 membres tirés au sort sur listes électorales pour 12 à 18 mois et indemnisés pour leur participation, l'Assemblée citoyenne recueille la voix des parisiens afin de mettre les sujets qu'ils jugent prioritaires à l'agenda politique de la Ville de Paris.

Innovation démocratique majeure, cette instance fonctionne en auto saisine et dispose de prérogatives robustes : définition de questions d'actualité et soumission de vœu en Conseil de Paris (CP), mais également possibilité de soumettre l'adoption d'une délibération citoyenne au vote du CP.

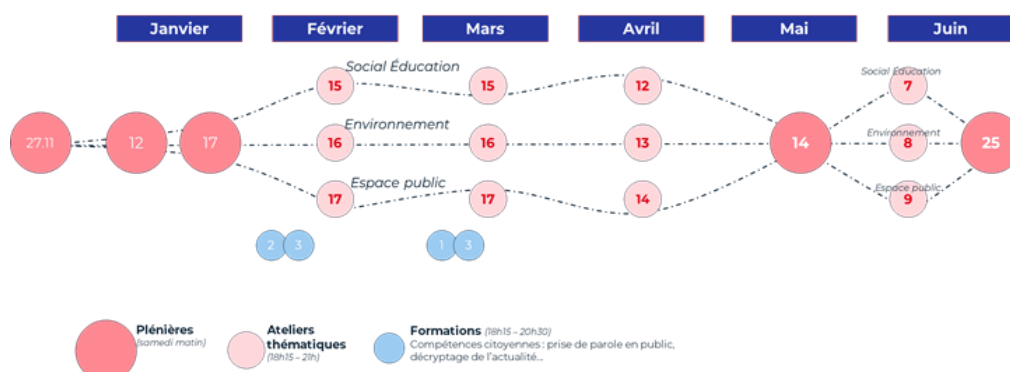
Lancée en novembre 2021, ses membres sont répartis en trois thématiques : social – éducation ; environnement ; espace public.

Au cours de cette première phase de travail, les membres se sont rencontrés à trois reprises en plénière et à trois reprises en ateliers thématiques. Lors de la plénière du 12 janvier, chaque atelier a déterminé les objets de travail prioritaires à travailler dans les premiers mois.

Ce carnet de synthèse est celui de l'Atelier « **Espace Public** », qui s'est réuni le 16 février, 16 mars et 13 avril 2022. Celui-ci contient l'état de la réflexion du groupe à date.

1. Qui nous sommes

L'atelier « espace public » se compose de 13 femmes et 13 hommes, âgés de 26 à 84 ans et issus de 13 arrondissements. Nous nous sommes réunis à trois reprises ; au mois de février, mars et avril. Ceci est la version intermédiaire de notre carnet de synthèse, présentée dans sa première version à la plénière du 14 mai, puis dans sa version définitive à la plénière du 25 juin 2022.



Programme de travail de l'Assemblée citoyenne de novembre 2021 à juin 2022

2. Ce sur quoi nous avons travaillé, nos priorités

Les priorités de notre groupe ont été définies lors de la plénière du 12 janvier 2022, les deux axes sur lesquels nous avons décidé de travailler sont :

- L'accessibilité des espaces publics
- Le « code de la rue » parisien
- La gestion de la propreté : entretien de l'espace public, enfouissement des bacs à tri...

3. Qui nous avons rencontré(s) / Visites / Apports d'information

Au cours de la plénière du 12 janvier, **Caroline DAUDE**, Chargée de Mission auprès de la Directrice de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) et de l'Agence de la Mobilité est venue présenter les compétences de la Ville en matière d'aménagement des espaces publics et de régulation de la mobilité à Paris.

Au cours de la plénière de restitution du 17 janvier, nous avons pu échanger avec la Maire de Paris, Madame **Anne HIDALGO** et son Adjointe en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public, Madame **Anouch TORANIAN**, ainsi que :

- Monsieur **Jacques BAUDRIER** - Adjoint à la maire de Paris, en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti.
- Monsieur **Patrick BLOCHE** - Adjoint à la maire de Paris, en charge de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris.
- Madame **Colombe BROSSEL** - Adjointe à la maire de Paris, en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi.

Nous nous sommes ensuite retrouvés à trois reprises en groupe et avons rencontré différents interlocuteurs, afin qu'ils nous éclairent sur nos objets de travail.

Le 17 février, nous avons rencontré **Sara KHANICH BENMERADI** et **Pauline LOIZILLON**, coordinatrices des conseils de quartier des XIIIe

et XIVe arrondissements de Paris, puis **Matthieu SEIGNEZ**, responsable communication de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE).

Le 17 mars, nous nous sommes retrouvés dans les locaux de la DPE dans le XIIIe arrondissement, nous y avons rencontré dans un premier temps **Mélanie JEANNOT**, Cheffe de division 9/10 à la DPE et Yann ROUTIER, coordinateur des prestations propreté, cellule technique, également à la DPE. Ces derniers nous ont fourni leur support de présentation qui a enrichi nos réflexions.

Dans un second temps, **Agnès COMBESSIS**, Cheffe de division 17, Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) et **José ALVES**, Adjoint à la Cheffe de Division, Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) sont venus nous présenter le rôle et les prérogatives de la police municipale parisienne.

Le 14 avril, **Sylvie PIVOTEAU**, de l'Agence de la Mobilité (Direction de la Voirie et des Déplacements) est venue nous présenter la démarche du « Code de la Rue » parisien. Suite à cet échange et avec son accord, nous avons décidé de poursuivre le travail avec elle lors d'un atelier de travail complémentaire le 27 avril.

Nous remercions l'organisation d'avoir pu nous faire rencontrer l'ensemble de ces élu.es, experts et agents de la Ville de Paris.



Photo © Elian Belon / Ville de Paris.
Le groupe Espace Public dans les locaux de la DPE, en mars.

4. Ce que l'on retient et nos questions à la Maire de Paris

Nous avons commencé à établir nos priorités dès le mois de février :

→ La propreté est un thème qui nous est très cher ; nous nous sommes questionnés sur le contrôle du travail effectué par les agents de la DPE et la verbalisation des incivilités (dépôts sauvages, déjections canines...).

→ La sécurité des trottoirs nous préoccupe particulièrement, nous souhaitons notamment nous assurer que ceux-ci puissent être empruntés en priorité par des piétons et véhicules autorisés (poussettes, fauteuils roulants ; qui posent par ailleurs la question de l'accessibilité des trottoirs) et non par des deux-roues ou autres engins dangereux pour les piétons comme cela peut-être le cas régulièrement.

→ Nous souhaitons également participer à l'élaboration du « code de la rue » parisien, notamment en rendant la charte de bonne conduite (déchets, circulation, incivilités) compréhensible pour tous et respectée par tous (piétons, cyclistes, automobilistes).

→ La verbalisation devrait selon nous être plus active pour les particuliers comme pour les entreprises, sur l'ensemble des aspects de propreté ou de respect général de l'espace public.

→ Nous avons également travaillé sur l'idée d'obliger les commerçants des marchés à nettoyer après leur passage (pour libérer des agents).

→ Enfin, nous aimerions faire respecter plus strictement les horaires de sortie et entrée des poubelles.

À l'issue de notre atelier de mars, Madame la Maire de Paris a proposé aux trois ateliers de l'Assemblée citoyenne de lui adresser une question en vidéo. Après concertation et révision de nos priorités, nous avons décidé de poser la question suivante à Mme HIDALGO :

Notre question à la Maire :

Quelle est votre vision pour rendre les trottoirs de Paris aux piétons et leur permettre de se mouvoir en toute sécurité ? Nous pensons notamment aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes âgées.

5. Nos premières idées, propositions, envies d'approfondissement

En avril, nous avons travaillé à développer les sujets sur lesquels nous souhaitons émettre des propositions concrètes. Nous ciblons ainsi deux préoccupations majeures :

Une partie de notre groupe s'est concentrée sur les questions de propreté à Paris, jugeant le sujet du partage de l'espace public « trop vaste », « très politique » (exemple de l'objectif de limitation des voitures dans la capitale) et qu'il sera travaillé dans le « Code de la Rue » que prépare l'Agence de la Mobilité. Aussi, le sujet de la **propreté (1)** a paru plus abordable et plus simple à appréhender pour cette partie de notre atelier, qui a souhaité prioriser trois axes de travail :

→ Mettre plus de moyens pour faire appliquer les lois et réglementations existantes en matière de **verbalisation** des incivilités.

→ Travailler sur l'éducation, la **sensibilisation**, la **communication**.

→ Construire des **indicateurs objectifs** pour mesurer l'évolution de la propreté en adéquation avec l'efficacité des moyens déployés.

D'autres sujets tels que l'enfouissement des bacs de stockage des déchets et la réduction du nombre de poubelles dans la rue nous intéressent également.

Une seconde partie du groupe juge en revanche que la priorité est à mettre sur **le respect des espaces piétons, en particulier les trottoirs (2)**, avec pour base de travail le code de la route et le futur code de la rue parisien. Le sujet des incivilités (telles que l'usage des espaces piétons par des véhicules « free-floating » et les entraves à l'accessibilité) préoccupe particulièrement notre groupe. **Nous souhaitons travailler avec la DVD à un projet pour faire respecter les règles existantes, notamment en travaillant les sanctions et la communication.** Nous pensons que nos échanges pourraient aboutir par exemple à un plan de communication multilingue à destination des usagers de l'espace public parisien, ainsi qu'à une application plus stricte des sanctions contre ceux qui ne respectent pas les espaces piétons.

6. Nos questions, nos interpellations, nos besoins pour la suite (auditions, informations, etc.)

Notre groupe partage ses inquiétudes vis-à-vis de l'Assemblée citoyenne : globalement, les membres du groupe doutent que leur travail aboutisse à des réalisations concrètes. Certains membres regrettent d'avoir été orientés au début du processus, avant de pouvoir eux-mêmes s'autosaisir des questions qui les intéressaient. Le rythme des rencontres (une réunion par mois), et l'apport unique d'informations par la Ville nous apparaissent comme insuffisants. Aussi, notre groupe souhaite – pour ceux qui le peuvent – se réunir plus régulièrement, de manière à pouvoir aboutir à un projet concret.

Nous nous réunissons donc pour un atelier complémentaire avec l'Agence de la Mobilité et la DPE afin de définir les contours de notre futur travail et ainsi muscler ce carnet de synthèse.

Par la suite, nous souhaiterions rencontrer des **élus de la majorité et de l'opposition** en charge des sujets de propreté et de voirie, afin de discuter de notre projet et d'avoir leur avis et expertise sur les sujets dont nous nous sommes saisis.

Au regard de nos deux sujets de travail, il nous semble indispensable d'avoir **à nouveau des échanges avec la Police municipale, élus et agents**.

Pour construire des indicateurs objectifs de propreté, nous aimerions obtenir des **données** sur les sujets de déjections canines et mégots de cigarettes, deux dépôts sauvages sur lesquels il semble y avoir eu des changements ; nous aurions ainsi besoin : de l'historique ; des résultats avant / après ; des moyens mis en œuvre (communication, opérationnalisation, etc.).

Dans cette optique, il nous serait aussi utile de rencontrer **un communicant** pour appréhender le sujet d'une campagne « Éducation / Répression ».

Nous aimerions également rencontrer **un ou plusieurs syndicats des agents de la DPE** ainsi que des responsables de la DPE des arrondissements jugés « le plus propre » et « le plus sale » pour identifier les facteurs qui

peuvent nuire à la propreté des espaces publics.

Avant de communiquer sur le sujet du respect des trottoirs. La partie du groupe qui s'intéresse à cette thématique aimerait en priorité **organiser un diagnostic citoyen** des problèmes et incivilités que peuvent rencontrer les usagers de ces espaces.

Dans un premier temps, nous souhaitons mener nos propres observations en identifiant deux quartiers sensibles, avec des configurations d'espace public différentes. Nous aimerions ainsi affiner nos connaissances des problèmes rencontrés par les piétons au-delà de notre propre expertise d'usage, en identifiant qui sont les usagers, quelles sont leurs problématiques propres et quels services de la Ville interviennent sur ces espaces.

Nous souhaiterions ensuite **comparer les données de notre travail de terrain avec des données sur les verbalisations par quartier, et répertorier les moyens de prévention déjà mis en place**. Avec tous ces éléments, nous allons établir notre état des lieux du respect des trottoirs et commencer à établir nos préconisations à destination de la Ville.

Enfin, pour compléter notre travail, nous pensons interroger les conseils de quartiers des deux quartiers que nous aurons étudiés et consulter les citoyens à l'aide de la plateforme *idée.paris*, afin de savoir quelle serait leur vision idéale du trottoir parisien.